



Syndicat Intercommunal Cavités 37

Procédure pour demande d'intervention urgente

Les demandes urgentes devront être transmises :

- Les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
Siège du Syndicat : 02 47 28 86 47
- Hors jours ouvrables,

Mme Mandy MIGNON, Géologue
Domicile : 02 47 42 28 33
Portable : 06 75 72 18 05
Portable pro : 06 85 06 86 75